



AVIS DE CONVOCATION

À monsieur le maire,
À mesdames les conseillères,

Yvon Gagné
Nathalie Gaudette
Angèle Auger
Cindy Demers
Véronique Hince
Ghislain Deschênes
François Deschênes

À messieurs les conseillers,

VOUS ÊTES PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, Rachel Barbe, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Authier, convoqués à une séance extraordinaire du conseil de ladite municipalité pour être tenue à la salle de conseil située au 597, avenue principale à Authier, le mercredi 22 avril 2025, à 19h00, **et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
2. AVIS DE MOTION
 - 2.1 Avis de motion – Règlement 2025-04 intitulé Plan d'urbanisme modifiant le Règlement 84 Plan d'urbanisme.
 - 2.2 Avis de motion – Règlement 2025-05 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme modifiant le Règlement 51 Administration.
 - 2.3 Avis de motion – Règlement 2025-06 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction.
 - 2.4 Avis de motion – Règlement 2025-07 relatif au zonage modifiant le Règlement 54 Zonage.
 - 2.5 Avis de motion – Règlement 2025-08 relatif à la construction modifiant le Règlement 53 Construction.
 - 2.6 Avis de motion – Règlement 2025-09 relatif au lotissement modifiant le Règlement 52 Lotissement.
 - 2.7 Avis de motion – Règlement 2025-10 relatif aux dérogations mineures modifiant le Règlement 14-03 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.
3. PROJETS DE RÈGLEMENTS
 - 3.1 Adoption du premier projet de Règlement no 2025-04 intitulé Plan d'urbanisme modifiant le Règlement 84 Plan d'urbanisme.
 - 3.2 Adoption du premier projet de Règlement 2025-05 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme modifiant le Règlement 51 Administration.

Municipalité d'Authier



- 3.3 Adoption du premier projet de Règlement 2025-06 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction.
- 3.4 Adoption du premier projet 2025-07 relatif au zonage modifiant le Règlement 54 Zonage.
- 3.5 Adoption du premier règlement 2025-08 relatif à la construction modifiant le Règlement 53 Construction.
- 3.6 Adoption du Règlement 2025-09 relatif au lotissement modifiant le Règlement 52 Lotissement.
- 3.7 Adoption du Règlement 2025-10 relatif aux dérogations mineures modifiant le Règlement 14-03 Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.
4. Date à déterminer pour une assemblée publique aux fins de consultation.
5. Résolution pour la reddition de compte du projet « VI-07 Conception d'un bâtiment multiusage ».
6. Présentation du projet PSPS intitulé « Le cœur vivant d'Authier : aménager pour mieux se retrouver ».
7. Appui du conseil municipal et niveau de priorité du projet au projet PSPS intitulé « Le cœur vivant d'Authier : aménager pour mieux se retrouver ».
8. Dépôt d'une demande d'aide financement et signature des ententes par une municipalité pour le projet « Le cœur vivant d'Authier : aménager pour mieux se retrouver » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest.
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

DONNÉ À AUTHIER, CE 17 avril 2025

Rachel Barbe,
Directrice générale et greffière-trésorière